

Légère baisse de l'emploi au 1^{er} trimestre en Île-de-France

Au 1^{er} trimestre⁽¹⁾ 2025, l'emploi salarié privé en Île-de-France se contracte légèrement dans un contexte économique peu porteur : la croissance européenne reste modeste et les changements induits par la nouvelle orientation de l'administration américaine génèrent de l'incertitude. Sur un an, le solde d'emploi est passé en territoire négatif.

(1) : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents.

Chiffres clés

- 0,1 %

de baisse trimestrielle de l'emploi privé en Île-de-France

18 000

emplois détruits sur un an dans la région

L'emploi francilien se contracte ce trimestre

Près de 4 100 emplois ont été détruits durant ces trois mois (-0,1 % par rapport au trimestre précédent). L'intérim (+1,8 %) et l'industrie (+0,1 %) gagnent des emplois alors que la construction (-0,6 %) et le tertiaire hors-intérim (-0,1 %) perdent des salariés.

L'emploi francilien se replie de façon identique à l'emploi national ce trimestre (-0,1 %). Cette baisse au niveau national touche aussi bien les 55 ans et plus⁽²⁾ (-0,2 %) que les 30 à 54 ans (-0,1 %). Les moins de 30 ans ont un emploi qui se stabilise après trois trimestres de forte contraction.

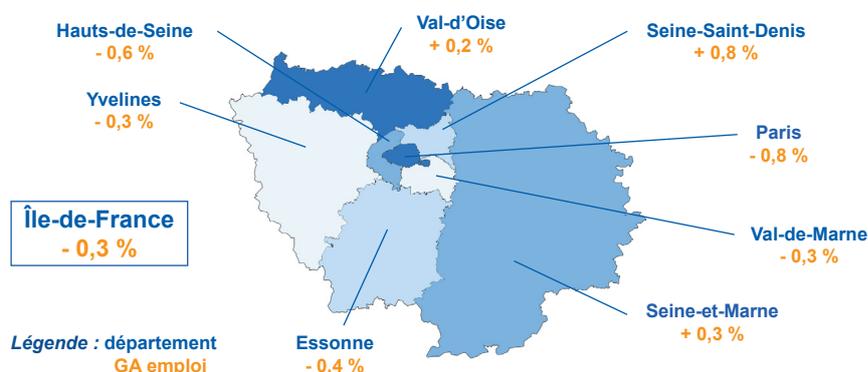
À noter que les créations d'emplois franciliens du 4^e trimestre 2024 ont été révisées à la baisse, soit -21 800 emplois contre -21 100 en données provisoires.

(2) : Cf. Stat'Ur national conjoncture n°400

Une baisse de l'emploi sur un an

Le niveau d'emploi francilien affiche une baisse de 0,3 % sur un an, soit 18 000 emplois détruits. Hors crise sanitaire, il faut remonter à 2013 pour retrouver une baisse annuelle de l'emploi. Ce deuxième trimestre négatif annule en effet les gains de l'année passée. Les activités récréatives (-5,5 %), la recherche et développement (-3,9 %) et les

CARTE 1 : Emploi salarié par département en glissement annuel (GA) ^{sl}



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 1 : Masse salariale et emploi salarié du secteur privé

	En Niveau	Glissement trimestriel			Glissement annuel	
		2025 T1	2024 T3	2024 T4	2025 T1	
Île-de-France	Masse salariale (en millions d'euros) ^{sl}	61 091	+ 0,5 %	+ 0,6 %	+ 0,7 %	+ 2,1 %
	61 279	+ 0,5 %	+ 1,2 %	+ 0,3 %	+ 2,2 %	
	Emploi (en milliers) ^{sl}	5 183	+ 0,0 %	- 0,4 %	- 0,1 %	- 0,3 %
France entière	Salaire moyen par tête mensuel (en Euros)	3 925	+ 0,0 %	+ 1,2 %	+ 0,8 %	+ 2,1 %
	3 937	+ 0,0 %	+ 1,8 %	+ 0,4 %	+ 2,2 %	
	Masse salariale (en millions d'euros) ^{sl}	183 908	+ 0,5 %	+ 0,6 %	+ 0,5 %	+ 2,0 %
184 486	+ 0,4 %	+ 1,3 %	- 0,2 %	+ 2,1 %		
Emploi (en milliers) ^{sl}	20 192	+ 0,1 %	- 0,4 %	- 0,1 %	- 0,5 %	
Salaire mensuel moyen par tête (en Euros)	3 032	+ 0,2 %	+ 1,0 %	+ 0,5 %	+ 2,2 %	
3 041	+ 0,2 %	+ 1,8 %	- 0,2 %	+ 2,2 %		

*y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid.

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



GRAPHIQUE 1 :
Évolution de l'emploi et du salaire moyen par tête du secteur privé en glissement annuel (GA)



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

télécommunications (- 3,5 %) sont en très fort recul sur un an.

Les destructions d'emplois au niveau national sont néanmoins plus marquées (- 0,5 %).

La croissance de la masse salariale ralentit

La masse salariale hors prime de partage de la valeur est en progression ce trimestre (+ 0,7 % contre + 0,6 % le trimestre précédent). Celle-ci profite de la progression des salaires franciliens alors que la baisse de l'emploi joue en sens inverse.

La masse salariale cumulée sur les quatre derniers trimestres hors prime de partage de la valeur progresse de 3,0 % en glissement annuel (+ 2,1 % sur le seul 1^{er} trimestre), soit une progression légèrement plus importante que celle observée sur le plan national (+ 2,9 %). En incluant cette prime⁽³⁾ (exonérée de toutes cotisations et contributions sociales), les chiffres sont respectivement de 2,9 % et 2,7 % pour l'Île-de-France et la France. La masse salariale francilienne ralentit une nouvelle fois. Hors crise sanitaire, il faut remonter à 2017 pour trouver des niveaux de croissance aussi faibles.

Sur un an, la croissance du Salaire moyen par tête (SMPT) est de 2,1 %. Cette hausse s'explique en partie par la revalorisation du SMIC de 2,0 % intervenue de façon anticipée le 1^{er} novembre 2024. Le SMPT au niveau national croît légèrement plus rapidement (+ 2,2 %). Le SMPT mensuel francilien s'établit à 3 925 € brut, soit un niveau supérieur de 29,5 % au salaire moyen national.

(3) loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat

Le tertiaire détruit des emplois

Le tertiaire hors intérim perd de nouveau des emplois ce trimestre (- 0,1 %, après - 0,5 % le trimestre précédent). Hors crise sanitaire, ce grand secteur n'avait pas connu de baisse d'emploi depuis septembre 2017. Sur un an, il passe également en domaine négatif (- 0,2 %, soit 8 500 emplois détruits). Les évolutions sont très disparates selon les secteurs (cf. Tableau 2).

L'emploi dans le commerce se replie sur un an (- 0,1 %). La hausse du nombre de salariés dans l'hébergement reste positive (+ 1,1 %) tout comme dans la restauration (+ 0,6 %).

Parmi les secteurs les plus dynamiques, on trouve les administrations publiques de statut privé (+ 2,2 %) devant les activités financières (+ 1,0 %). A contrario, les activités récréatives (- 5,5 %) sont en fort repli et retombent même à un niveau inférieur à celui précédant les Jeux Olympiques et Paralympiques. La recherche et développement (- 3,9 %) et les télécommunications (- 3,5 %) font également partie des secteurs qui perdent le plus d'emplois ce trimestre. Les activités informatiques (- 2,8 % sur un an) détruisent des emplois pour le septième trimestre consécutif. Ce secteur qui a longtemps été l'un des moteurs de l'emploi francilien poursuit ses ajustements salariaux.

L'intérim rebondit ce trimestre (+ 1,8 %) après la baisse du trimestre dernier (- 1,2 %). Ce secteur très sensible à la conjoncture économique reflète l'attentisme qui pesait fin mars, notamment du fait de l'incertitude sur la politique commerciale américaine. Sur un an, l'emploi dans ce secteur affiche une baisse de 4,4 %. Il atteint ainsi un point bas et se situe à un niveau comparable à celui du 4^e trimestre 2020.

L'emploi chute dans la construction

Le nombre de salariés dans la construction diminue à nouveau ce trimestre (- 0,6 %). C'est le quatrième trimestre de baisse consécutive. Le niveau bas des mises en chantier impacte logiquement l'emploi dans ce secteur. Il est en repli sur un an (- 1,7 %). Malgré cette tendance peu favorable, l'emploi demeure sur un niveau haut, comparable à celui de 2021.

L'industrie crée toujours des emplois

L'emploi dans l'industrie continue de progresser ce trimestre à un rythme modeste (+ 0,1 % comme le trimestre précédent). La fabrication de matériels de transport (- 0,2 %) a pesé négativement ce trimestre.

Sur un an, les emplois industriels sont également en hausse (+ 0,5 %). L'industrie pharmaceutique (cf. Tableau 2) continue d'afficher une forte progression (+ 3,3 %) comme l'habillement (+ 2,5 %) et les industries agro-alimentaires (+ 2,1 %).

Certains secteurs affichent néanmoins une baisse annuelle de leurs effectifs comme la branche bois et papier (- 5,9 %) ou les industries plastiques (- 2,7 %).



TABLEAU 2 : Évolution de l'emploi salarié par secteur détaillé d'activité

Nace 38	Secteurs	Niveau trimestriel (en milliers)	Glissement annuel				
			2025 T1	2025 T1	2024 T1	2023 T1	2022 T1
BZ	Industries extractives	2,3	- 0,8 %	+ 0,7 %	- 4,6 %	+ 1,8 %	
CA	Industries agro-alimentaires	63,7	+ 2,1 %	+ 3,6 %	+ 2,8 %	+ 4,7 %	
CB	Habillement, textile et cuir	18,5	+ 2,5 %	+ 1,6 %	+ 3,3 %	+ 7,1 %	
CC	Bois et papier	11,2	- 5,9 %	- 3,7 %	- 3,1 %	- 3,0 %	
CD	Cokéfaction et raffinage	1,4	- 0,6 %	- 0,6 %	- 5,3 %	- 1,2 %	
CE	Industrie chimique	31,5	+ 0,7 %	+ 2,6 %	+ 3,6 %	+ 5,8 %	
CF	Industrie pharmaceutique	16,5	+ 3,3 %	+ 5,9 %	+ 3,6 %	+ 1,7 %	
CG	Industrie des plastiques, produits non minéraux	16,3	- 2,7 %	- 1,5 %	- 1,7 %	- 1,1 %	
CH	Métallurgie et fabrication de produits métalliques	22,8	- 2,0 %	+ 0,1 %	- 1,8 %	- 0,5 %	
CI	Fabrication de produits informatiques, électroniques, optiques	39,5	+ 1,5 %	+ 2,6 %	+ 3,1 %	+ 0,1 %	
CJ	Fabrication d'équipements électriques	12,0	- 0,0 %	+ 2,6 %	+ 3,3 %	- 1,2 %	
CK	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	13,8	- 0,7 %	+ 0,6 %	+ 0,1 %	- 1,3 %	
CL	Fabrication de matériels de transport	64,9	- 0,5 %	- 0,6 %	- 0,7 %	- 5,5 %	
CM	Industrie du meuble ; réparation et installation de machines	45,4	+ 0,7 %	+ 3,5 %	+ 3,5 %	+ 0,9 %	
DZ	Production, distribution d'électricité, de gaz	45,2	+ 1,9 %	+ 1,6 %	+ 0,6 %	+ 1,1 %	
EZ	Production et distribution d'eau, gestion des déchets	32,4	+ 0,1 %	+ 3,0 %	+ 2,9 %	+ 0,1 %	
FZ	Construction	355,5	- 1,7 %	+ 0,1 %	+ 1,0 %	+ 1,9 %	
GZ	Commerce ; réparation d'automobiles et de motos	742,7	- 0,1 %	- 0,2 %	+ 1,1 %	+ 2,8 %	
HZ	Transports et entreposage	401,7	+ 0,8 %	+ 1,8 %	+ 1,4 %	+ 0,8 %	
IZ	Hébergement et restauration	366,5	+ 0,7 %	+ 2,2 %	+ 5,4 %	+ 10,9 %	
JA	Édition et Audiovisuel	144,8	- 2,0 %	- 2,0 %	+ 4,5 %	+ 6,1 %	
JB	Télécommunications	54,1	- 3,5 %	- 2,6 %	- 2,0 %	- 1,5 %	
JC	Activités informatiques	285,9	- 2,8 %	- 0,3 %	+ 6,2 %	+ 8,0 %	
KZ	Activités financières et d'assurance	331,8	+ 1,0 %	+ 1,5 %	+ 2,4 %	+ 1,7 %	
LZ	Activités immobilières	83,3	- 2,8 %	- 3,5 %	- 0,3 %	+ 3,0 %	
MA	Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	473,7	+ 0,2 %	+ 1,4 %	+ 4,4 %	+ 5,0 %	
MB	Recherche et développement	43,8	- 3,9 %	- 0,7 %	+ 4,6 %	+ 2,8 %	
MC	Autres activités scientifiques et techniques	98,3	- 3,1 %	+ 0,7 %	+ 3,1 %	+ 5,5 %	
NZ	Activités de services administratifs et de soutien	631,1	+ 0,1 %	+ 1,5 %	+ 1,6 %	+ 6,1 %	
OZ	Administration publique	44,2	+ 2,2 %	- 0,4 %	- 1,6 %	- 1,6 %	
PZ	Enseignement	103,2	+ 0,3 %	+ 2,2 %	+ 3,0 %	+ 6,1 %	
QA	Activités pour la santé humaine	126,5	+ 0,9 %	+ 2,9 %	+ 1,7 %	+ 2,7 %	
QB	Action sociale et hébergement médico-social	226,2	+ 0,8 %	+ 2,3 %	+ 1,8 %	+ 2,7 %	
RZ	Arts, spectacles et activités récréatives	101,4	- 5,5 %	+ 4,6 %	+ 5,8 %	+ 15,3 %	
SZ	Autres activités de services	130,9	- 0,8 %	+ 1,3 %	+ 1,9 %	+ 3,2 %	
Industrie		437,2	+ 0,5 %	+ 1,8 %	+ 1,5 %	+ 0,4 %	
Construction		355,5	- 1,7 %	+ 0,1 %	+ 1,0 %	+ 1,9 %	
Tertiaire		4 390,0	- 0,2 %	+ 1,1 %	+ 2,8 %	+ 4,4 %	
dont Tertiaire hors intérim		4 274,1	- 0,3 %	+ 1,0 %	+ 2,6 %	+ 4,6 %	
Intérim		115,9	- 4,4 %	- 3,1 %	- 1,7 %	+ 9,6 %	

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



TABLEAU 3 :
Emploi salarié
et SMTP par
département

	2025 T1	
	Emploi (en milliers)	SMTP (en Euros)
75 - Paris	1 620	4 420
77 - Seine-et-Marne	410	2 803
78 - Yvelines	415	3 552
91 - Essonne	380	3 246
92 - Hauts-de-Seine	1 036	4 920
93 - Seine-St-Denis	561	3 326
94 - Val-de-Marne	423	3 324
95 - Val-d'Oise	337	2 829
National	20 192	3 032

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Les reculs les plus marqués pour les Hauts-de-Seine et l'Essonne

Au 1^{er} trimestre 2025, l'emploi évolue à la baisse dans la moitié des départements franciliens. La contraction est particulièrement marquée dans les Hauts-de-Seine (- 0,4 %) et l'Essonne (- 0,2 %). À l'inverse, la Seine-Saint-Denis (+ 0,5 %) crée des emplois salariés.

Sur un an, la situation est particulièrement contrastée entre les différents départements franciliens. Paris (- 0,8 %) affiche la baisse la plus importante devant les Hauts-de-Seine (- 0,6 %) et l'Essonne (- 0,4 %). La Seine-Saint-Denis (+ 0,8 %) et la Seine-et-Marne (+ 0,3 %) créent des emplois pour leur part.

Sources et méthodologie

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/2016 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). À cette occasion de nouvelles séries ont été labellisées : il s'agit des séries d'emploi et de masse salariale au niveau NACE38, ainsi qu'au niveau zone d'emploi et département*NACE17. La labellisation reconnaît la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Urssaf aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries labellisées produites dans le Stat'ur sont identifiées par le pictogramme

Les révisions des séries seront détaillées sur www.urssaf.org

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+ 90 jours sur open.urssaf.fr

Le champ de la publication couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation et la santé non marchandes, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et l'agriculture. Le champ Urssaf est très proche de celui de l'Insee, qui inclut l'emploi à domicile.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus, depuis mars 2015, des déclarations sociales nominatives (DSN) qui se substituent progressivement aux bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC). Les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC. Les DSN sont mensuelles.

La masse salariale (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est l'effectif mesuré en fin de période. Il s'agit en général du dernier vendredi du mois. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées (CVS) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent.

Le salaire moyen par tête (SMTP) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les évolutions trimestrielles (ou glissements trimestriels) comparent les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Les évolutions annuelles (ou glissements annuels) comparent les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.